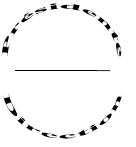




Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

De l'école Martel



PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICE SCOLAIRE DE SOREL-TRACY
ÉCOLE MARTEL DE SAINT-JOSEPH-DE-SOREL

Procès-verbal de la séance du conseil d'établissement
tenue le mercredi 27 mars 2024 à 18 h 19,

Étaient présents :

Chantal Masse, parent
Jacinthe Lemieux, parent
Marie-Josée Fréchette, parent
Kim Devos, parent
Candy Daisy Provost, parent

Myriam Wagner, professionnelle
Mélicca Landry, enseignante
Arianne Cournoyer, enseignante

Participaient également:

Maxime Fiset, directeur de l'école
Sophie Dufresne, membre de la communauté

Étaient absents :

Lara Stillo, parent
Danie Poulin-Bérard, enseignante
Stéphanie Poirier, service de garde

1. Mot de bienvenue

Le directeur, M. Maxime Fiset, accueille les membres et leur souhaite la bienvenue.

2. Ouverture de la séance et vérification du quorum

Le directeur de l'école M. Maxime Fiset, vérifie les présences, constate le quorum conformément à l'article 61 de *Loi sur l'instruction publique*, et ouvre la séance à 18 h 19.

3. Adoption de l'ordre du jour

M. Fiset procède à la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par Chantal Masse et résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance soit adopté tel que déposé

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Lecture et adoption du procès-verbal du 31 janvier 2024

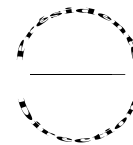
C.É. 23-24-430

C.É. 23-24-431



Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

De l'école Martel



CONSIDÉRANT que conformément à l'article 69 de la *Loi sur l'instruction publique*, les membres du conseil d'établissement ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 31 janvier 2024 plus de six (6) heures avant la tenue de la réunion;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Myriam Wagner, il est résolu :

DE DISPENSER le directeur de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 31 janvier 2024;

D'ADOPTER, tel que déposé, le procès-verbal du 31 janvier 2024

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Questions orales et écrites du public

Il n'y a pas de question de la part du public pour cette séance.

6. Photos scolaires 2024-2025

Mme Jacinthe Lemieux et Mme Chantal Masse ont effectué des recherches pour trouver des photographes de la région qui seraient disponibles pour la prise de photo de l'année scolaire 2024-2025.

Leur choix s'est arrêté sur la compagnie Lanciault photographie
Mme Masse s'occupera de contacter M. Lanciault afin de déterminer la date exacte dans la semaine du 30 septembre 2024.

Il est proposé par Arianne Cournoyer d'approuver le choix de photographe.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ.

C.É. 23-24-432

7. Sorties / activités / projets

CONSIDÉRANT l'article 87 de la *Loi sur l'instruction publique*, le directeur de l'école, M. Maxime Fiset, présente la mise à jour des sorties, activités et projets.

Il y aura, entre autres, des sorties au Ninja Factory, au Biophare, au iSaute, à l'arena et au centre Belle de Laval. La contribution maximale demandé aux parents sera de 10\$ par sortie. Le reste sera défrayé par le budget école inspirante.

Il est proposé par Jacinthe Lemieux et résolu

QUE les demandes de sorties et d'activités soient approuvées

APPROUVÉES À L'UNANIMITÉ

C.É. 23-24-433

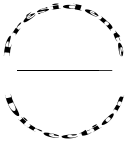
8. Critère de sélection d'une direction d'école

C.É. 23-24-434



Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

De l'école Martel



Le directeur présente les critères de sélection de la direction d'école proposés par Le Centre de service scolaire.

Il est proposé par Candy Daisy-Provost d'approuver les critères de sélection tel que présentés.

APPROUVÉS À L'UNANIMITÉ

9. Projet éducatif – plan d'action (implication des parents)

CONSIDÉRANT l'articles 74 de la Loi sur l'instruction publique, le directeur de l'école présentera, par courriel, l'actualisation du projet éducatif aux membres parents du conseil d'établissement afin que ceux-ci forment un sous-comité afin de déterminer de quelle manière il serait possible de consulter les parents de l'école en lien avec le projet éducatif. Ceci, dans le but d'identifier les besoins des parents qui souhaiteraient s'impliquer davantage dans la réussite de leur enfant.

Les 3 objectifs principaux du projet éducatif sont de maximiser la réussite en français et en mathématique et de soutenir et encourager les comportements positifs.

10. Organisation scolaire 2024-2025

M. Fiset ne peut pas présenter l'hypothèse d'organisation scolaire pour l'année scolaire 2024-2025 pour le moment. Le classement débutera en avril.

Le budget pour la prochaine année scolaire sera connu au mois de mai. Il sera alors possible de déterminer la capacité de payer des ressources.

Il y aura moins de service de psychologie pour l'année à venir. Il ne reste que 2 personnes pour desservir le C.S. en entier.

Le projet plein-air sera reconduit pour l'année prochaine, mais il sera inclus dans les tâches des enseignants d'éducation physique, donc l'école comptera 2 enseignants à temps plein.

L'évaluation se fera différemment. De nouvelles manières seront mises en place afin d'évaluer non seulement le quantitatif, mais d'y jumeler le qualitatif.

Le nombre de cahier d'exercice sera réduit et plus de matériel de manipulation sera à la disposition des élèves de manière à rendre l'apprentissage plus concret.

Le directeur a demandé la bonification du service d'orthopédagogie ainsi que l'ajout d'une technicienne en travail sociale pour aider les parents.

Il n'y aura plus de service de transport scolaire sur l'heure du dîner. Il y aura service de garde et service de dîner selon le choix des parents.

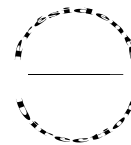
11. Campagne de financement

La campagne de financement fût un succès. Un total d'environ 7000\$ ont été amassés.



Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

De l'école Martel



12. Budget (suivi)

CONSIDÉRANT l'article 96.24 de la *Loi sur l'instruction publique*, M. Fiset présente la mise à jour du budget de l'école.

Il reste de l'argent essentiellement dans 3 fonds :

- Budget école inspirante
- Budget soutien en milieu défavorisé
- Budget sortie culturelle

Ce dernier ne sera pas entièrement utilisé puisque la majorité des sorties autorisées par ce budget sont à Montréal et que le transport scolaire ne s'y rend pas.

13. Point du représentant au comité de parents

Mme Daisy-Provost nous informe que le président a démissionné et que le vice-président n'a pas pu prendre le mandat. Le rôle sera assumé par Mme Vanessa Renaud.

Les membres du comité ont discuté des activités réalisées par les écoles. Ils demandent que les écoles envoient des photos et des descriptifs des activités de leur milieu.

Il a également été question du projet de loi 47 concernant le code d'éthique.

Ils ont également présenté une proposition de conférence, Game mentor, à laquelle parents et enfants pourront assister et qui expliquera les effets des jeux vidéos et les différents contrôles parentaux.

14. Autres points

Il n'y a aucun autre point à présenter au conseil.

15. Levée de l'assemblée à 19 h 22.

Le directeur rappelle la date approximative de la prochaine assemblée soit le lundi 3 juin

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par Candy Daisy-Provost et résolu :

QUE la séance soit levée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Chantal Masse, présidente

Maxime Fiset, directeur

C.É. 23-24-434